

Annexe O
FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du Conseil a pour fonctions :

1. d'être le leader du Conseil d'administration et d'en présider les réunions;
2. de présider les assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires;
3. de voir à ce que le Conseil d'administration puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions;
4. de s'assurer que les ordres du jour du Conseil soient adéquatement préparés et les sujets d'importance discutés;
5. de voir à la bonne circulation de l'information vers le Conseil et de vérifier que toute la documentation et l'information nécessaires soient fournies aux administrateurs en temps utile;
6. de diriger les discussions du Conseil en encourageant un dialogue ouvert, mais efficace;
7. de mener l'évaluation périodique de la performance du Conseil, de ses comités, et des administrateurs individuellement;
8. de représenter l'organisation devant différentes instances; et
9. d'agir comme lien entre le Conseil et le chef de la direction.

Le président du Conseil n'est pas membre de la direction.